



Mars 2019

N° 17

Editorial

Bonjour à toutes et tous,

Comme à l'habitude, vous trouverez dans les pages qui suivent les dernières nouvelles de la vie de notre village lors des derniers mois, qui ont marqué la fin de l'année 2018 et le début de 2019.

Une période qui fut celle de l'expression des citoyens tant par les manifestations que par la participation au Grand Débat National. Une démarche de terrain qui je l'espère amènera nos dirigeants à avoir une vision du quotidien et des attentes des français sans décalage avec la réalité.

Pour notre commune, une année 2019 qui commence avec la préparation de notre budget et de nouveaux objectifs, après une année 2018 centrée principalement sur les travaux de l'église. Des points essentiels à mettre en œuvre, comme l'élaboration du schéma communal de défense contre l'incendie, qui devra permettre d'identifier les zones où des moyens de protection tels que des bornes supplémentaires seraient à installer. A cet égard, nous porterons une attention particulière au réseau d'alimentation en eau, à son fonctionnement optimal, en concertation avec la société Véolia et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Autre chantier conséquent, la réalisation de l'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public au niveau de la Rue de la Plaine et du Hameau du Bourretout. Des travaux qui vont être effectués en deux phases sur tout le linéaire de la route départementale 37, intégrant également la sécurisation du carrefour vers Anglesqueville-la-Bras-Long. Un réseau d'éclairage public qui sera également étendu pour desservir la Rue du Moulin et pour les années futures, l'intention de mener à terme l'effacement complet des réseaux dans le centre-bourg de la commune. Enfin courant 2019, l'intention de finaliser la démarche d'accessibilité des bâtiments communaux initiée en 2016 et dont la dernière étape portera sur l'accès à l'église.

Des obligations réglementaires et des projets qui ne manqueront pas donc, accompagnés d'une motivation accrue de vos élus d'améliorer la qualité de vie et l'environnement de chacun au quotidien.

Ce numéro est pour moi l'occasion d'avoir une pensée pour notre doyenne, madame Paulette Catel qui nous a quitté le 16 janvier 2019 dans sa 91^{ème} année. Nous garderons le souvenir de sa gentillesse, de son attachement pour notre village, de ses histoires de l'école d'Héberville, de sa passion pour la nature et les oiseaux qu'elle adorait par-dessus tout.

Par avance, un beau printemps et un bel été à toutes et tous.

Stéphane Follin

Action municipale

Réunion du conseil municipal du 30 novembre 2018

- Délibération pour le renouvellement d'adhésion à la prestation de médecine de prévention :

Une délibération relative à la prise en charge par le centre de gestion (CDG76), organisme assurant le suivi des collectivités telles que notre commune, des contrôles relatifs à la médecine du travail pour les employés communaux.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le renouvellement de cette adhésion.

- Délibération relative au choix d'un prestataire pour le contrôle du dispositif de protection contre la foudre au niveau de l'église :

Un dispositif de protection nouvellement installé au niveau du clocher et règlementairement soumis au contrôle périodique par un organisme habilité.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le choix de la société DEKRA déjà en charge du contrôle des dispositifs de sécurité de la salle polyvalente.

- Délibération pour l'adhésion au groupement d'achat collectif de l'électricité :

Une proposition que le Syndicat Département Electrique (SDE76) n'avait pu prendre en compte précédemment car notre commune avait directement négocié (dès 2017) son contrat avec ERDF. Une proposition de négociation et de contrat souscrit de manière mutualisée pour un peu plus de 130 communes et qui permettra, à l'horizon 2020 de réduire le coût d'utilisation de l'énergie et des hausses de tarif annoncées.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour cette demande d'adhésion.

- Présentation du contrat souscrit dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD):

Une obligation imposée depuis mai 2018 aux collectivités et aux administrations, relative à l'expertise du niveau de confidentialité et d'utilisation des données personnelles des administrés formulant toute demande auprès de notre commune. Un point évoqué lors d'un précédent conseil municipal qui a choisi de retenir la société ADICO comme expert-intervenant pour notre collectivité.

Aucune observation du conseil municipal quant à la mise en place de cette démarche obligatoire.

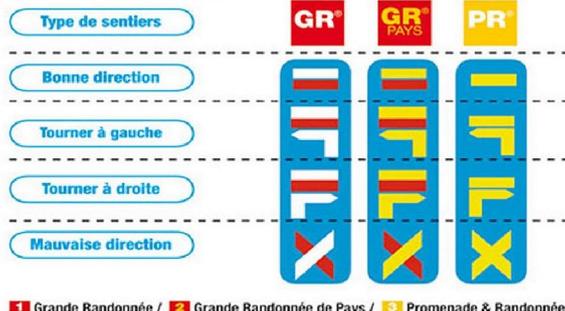
➤ Délibération pour l'acquisition de matériel :

Une délibération qui porte sur l'acquisition d'un nouveau caisson attelé au tracteur communal. Il est proposé de solliciter la société Pasquier de Saint-Laurent-en-Caux pour la fourniture dudit caisson en remplacement du matériel usagé.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour l'acquisition de ce matériel.

➤ Présentation de la démarche de classement des chemins de randonnée :

LES TYPES DE BALISAGE



Une démarche en partenariat avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, qui a retenu d'inscrire deux tronçons de notre commune en chemins de randonnées, les fameux GR.

Deux axes prioritaires retenus dans ce cadre, en l'occurrence la sente qui relie la rue du Bouffray à la commune de Gonzeville et la prise en compte d'un chemin transitant depuis la rue du Moulin jusqu'à la Ferme de la Folie.

Comme souligné par le conseil municipal, sur ce tronçon, une attention particulière devra être portée à l'interdiction d'accès aux engins motorisés tels que les quads ou motos.



Point Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Conseil Communautaire du 5 décembre 2018 à Cany-Barville

Une assemblée générale des élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants, soumis à la délibération du conseil communautaire :

- des projets d'investissements pour l'Espace du Lac et la base de loisirs de Caniel dorénavant gérés par la communauté de communes ;
- la fusion du budget de la zone d'activité d'Autigny avec le budget des autres zones industrielles de la communauté de communes ;
- l'attribution de subventions pour les constructions des deux pôles de santé de Cany-Barville et Sant-Valéry-en-Caux ; une participation globale de 750 000 euros ;
- la participation financière pour la création de logements sociaux à Saint-Valéry-en-Caux ;
- l'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité en partenariat avec le SDE76 ;
- le programme de remplacement en LED des équipements d'éclairage public des communes de notre territoire ;
- la mise en place pour janvier 2019 de la grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur l'ensemble du territoire de la CCCA. Une délibération reportée au regard de l'opposition d'une partie des élus souhaitant que soit maintenue la taxe historique d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;

- le versement d'une aide de 10 000 euros au bénéfice des communes sinistrées par les inondations dans l'Aude ;
- la modification des statuts de syndicat des bassins versants du Dun et de la Veules (SMBV);
- l'élection de délégués au SMBV et au SDE76.

Commission « déchets » du 28 janvier 2019 à Cany-Barville

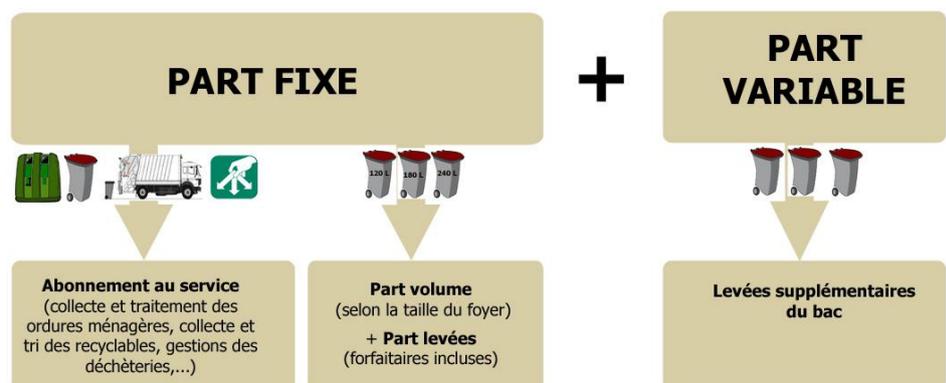
Un point essentiel à l'ordre du jour de cette réunion thématique, qui réunit des élus de la CCCA dont votre maire : celui du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2019. En effet, suite à la décision du conseil communautaire du 5 décembre 2018 de reporter la mise en application de la REOM au 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble du territoire, le budget ordures ménagères de la CCCA risque à terme d'être en déficit.

Un budget spécifique annuel de 4,8 millions d'euros qui ne pourra plus être abondé comme historiquement par près de 1 million d'euros à partir du budget principal. Un état de fait qui ne pourrait être compensé que par une augmentation de la TEOM pour les communes « historiques » de la Côte d'Albâtre.

Les membres de la commission font en conséquence le choix de ne pas retenir d'augmentation de la TEOM, pour lesdites communes, tout comme celle de la REOM pour les anciennes collectivités de la communauté de communes d'Entre Mer et Lin. Une décision pour partie liée à l'annonce par les services fiscaux d'une augmentation à venir, de l'ordre de 2 à 3% des bases d'imposition nationale sur la fiscalité du traitement des déchets.

Autre point à l'ordre du jour, le choix de mise en place à l'horizon 2022 de la « redevance incitative ». Une collecte des ordures ménagères organisée en 2 passages par semaine permettant de récupérer au niveau de chaque domicile les déchets recyclables ainsi que les déchets destinés à être traités dans le circuit des ordures ménagères.

Au préalable, un tri obligatoire au niveau de chaque foyer et une redevance qui sera facturée en grande partie sur le poids réel des déchets non triés.



Réunion d'information sur le fonctionnement et le financement du service départemental d'incendie du 17 janvier 2019 à Neufchâtel-en-Bray



SDIS 76

Une réunion d'information placée sous la présidence du sous-préfet de Dieppe et du directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Celle-ci a

permis aux maires de l'arrondissement de Dieppe de se voir présenter les nouvelles modalités de calcul des contributions financières de chaque commune. Des communes, qui participent chaque

année financièrement au fonctionnement du SDIS et qui verront à terme leur cotisation basée sur le nombre réel d'habitants.

Autre point essentiel évoqué lors des échanges, les contraintes réglementaires imposées par l'application de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Une obligation qui fixe la responsabilité des communes en cas d'incendie et qui dispose notamment d'avoir une borne incendie ou une réserve dans un rayon de 200 mètres des constructions existantes ou futures. Une contrainte technique et financière plus que conséquente pour toutes les communes rurales.

Manifestations du trimestre

➤ Commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale le 11 novembre 2018 :

Un moment d'émotion pour ce centenaire de la guerre 14-18 célébré avec nos amis et voisins d'Anglesqueville-la-Bras-Long.

Une cérémonie qui permet de rendre hommage de manière individuelle à chacun des 18 soldats de notre village morts au champ d'honneur lors de cette guerre :

Bémont Gustave en octobre 1914 à l'âge de 27 ans, Bémont Louis, Bénard Daniel en juin 1915 à 32 ans, Barray Ernest, Bertin Aristide en juillet 1915 à 20 ans, Bertin Joseph en mai 1918 à 44 ans, Bertin Victor en août 1914 à 22 ans, Cordier Gustave en novembre 1919 à 20 ans, Couiller Paul en juin 1918 à 26 ans, Demarest Alfred en juin 1918 à 22 ans, Férin Thimothé en février 1917 à 28 ans, Hinfray Honoré en septembre 1916 à 20 ans, Lemaréchal Nestor en mai 1915 à 24 ans, Morel Louis en avril 1916 à 36 ans, Remoussin Eugène en septembre 1914 à 22 ans, Romain Jean en mai 1918 à 28 ans, Saillot Louis en septembre 1914 à 25 ans, Sannier Louis en septembre 1914 à 33 ans et Loquet Eugène mort pour la France lors de la guerre 39-45 en novembre 1945 à 33 ans.

De jeunes hommes âgés en moyenne d'une vingtaine d'année, nés à Héberville ou dans une commune voisine, domiciliés sur la commune, mariés ou célibataires et majoritairement employés de ferme.

Un lourd tribut pour certaines familles qui virent disparaître plusieurs des leurs.

MINISTÈRE DES PENSIONS. LIVRE D'OR. Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION DE LA LIQUIDATION. COMMUNE DE Héberville DÉPARTEMENT DE Seine-Inférieure

BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL. Rue Oudot, n° 5.

NOM ET PRÉNOMS	DATE	RÉGIMENT ET GRADE	DATE
Baray Ernest Christophe	28 novembre 1918 à Héberville (1918)	1 ^{er} zouaves soldat	12 juillet 1918 à Héberville (1918)
Bémont Gustave Alexandre	9 Mars 1915 à Héberville	5 ^e R. Inf.	28 octobre 1914 à Héberville
Bénard Daniel Henri	11 septembre 1915 à Héberville	39 R. Inf.	30 juin 1915 à Héberville (1915)
Bertin Aristide Justin	26 avril 1915 à Héberville	45 ^e R. Inf.	15 juillet 1915 à Héberville (1915)
Bertin Modeste Joseph	12 décembre 1914 à Héberville	7 ^e R. Inf. 3 ^e B.	22 Mai 1915 à Héberville (1915)
Bertin Victor Ferdinand	2 août 1914 à Héberville	109 R. Inf.	29 août 1914 à Héberville (1914)
<i>demandes</i>			
Bémont J. J. Baray E. C. Cordier G. Férin M. G. E. Romain Sannier			

20 JANV 1930

➤ **Repas du CCAS du 2 décembre 2018:**

Le traditionnel repas de fin d'année des aînés qui a été l'occasion pour une trentaine de convives de déguster les plats élaborés par le traiteur Cirasse de Luneray.



➤ **Noël communal du 15 décembre 2018:**



Entre autres festivités pour cet après-midi convivial : le spectacle de magie, la venue du père Noël, les remises des cadeaux aux enfants et des colis aux aînés, les récompenses de 2 collégiens et de 4 bacheliers ainsi que le traditionnel goûter de Noël.

➤ **Goûter de Noël du Club de l'Amitié le 6 décembre 2018:**



Ce goûter a réuni les 15 membres du Club de l'Amitié pour déguster des bûches et crémant avant la remise des colis festifs.

➤ **Vœux du conseil municipal du 13 janvier 2019:**

Des vœux qui ont été l'occasion pour le conseil municipal de faire le bilan de l'année 2018 et d'évoquer les projets communaux pour 2019.



Manifestations du trimestre à venir

- **N'hésitez pas à venir consulter (affichage et dépliants en mairie ainsi qu'à la salle polyvalente) les manifestations et activités proposées par la CCCA (séjours vacances, sport, concerts, théâtre, manifestations diverses...)** ;
- **Repas du club de l'amitié le 23 mars 2019 à 12h à la salle polyvalente « la Patoise » :**
Claude et Annie confectionneront un «baekehoffe» pour les Hébevillais de 55 ans et plus inscrits au club (renseignements au 06 61 72 02 74) ;
- **Foire à tout le jeudi 30 mai 2019 (à confirmer) ;**
- **Fêtes des mères fin mai 2019 (date et horaire à préciser) à la salle polyvalente « la Patoise ».**

Carnet rose

Toutes nos félicitations à Amélie Jacques et Willy Templier pour la naissance du petit Nolan, le 28 novembre 2018.



Bienvenue



Bienvenue dans notre commune à Madame Adèle Lejeune et Monsieur Mathieu Lanchon qui ont emménagé Rue du Bouffray, en fin d'année 2018.

Pensées



Toutes nos pensées vont à la famille et aux proches de madame Paulette Catel, disparue dans sa 91^{ème} année.

Nos pensées vont également à madame Valérie Coutéat ainsi qu'à ses enfants pour la disparition de monsieur Bruno Langlois dans sa 53^{ème} année.

Informations



- Une information pratique, relative au déroulement du scrutin des élections européennes du dimanche 26 mai prochain : le vote se déroulera en mairie et non plus à la salle polyvalente.
- Les membres du bureau du comité des fêtes ayant démissionné lors de l'assemblée générale du 2 mars dernier, toute personne intéressée par la reprise de l'association ou par la simple participation peut se mettre en contact avec M. Jérôme Chamillard (ancien président) ou directement avec la Mairie.